

Alliance Healthcare Répartition

L'assurance d'une logistique du médicament sûre et efficace partout en France

Un métier historique

Acteur leader de la répartition en France, Alliance Healthcare Répartition a pour mission d'assurer à tous les citoyens, l'accès à la santé, partout en France. Capitalisant sur un maillage dense du territoire et sur la performance prouvée de sa chaîne logistique, Alliance Healthcare Répartition traite environ 136,7 millions* de lignes de commande par an et livre deux fois par jour près de 10 500 officines clientes* en médicaments, produits vétérinaires, accessoires médicaux et produits de parapharmacie.



Des services pour accompagner le pharmacien

ALLIANCE PRO-SERVICES

DES SOLUTIONS PHARMACIE POUR CONJUGUER PERFORMANCE & EXPERTISE

Complément idéal de son offre de distribution, Alliance Pro-Services couvre l'ensemble des problématiques commerciales, d'animation de point de vente, de management, de gestion d'entreprise et de conseil des pharmaciens d'officine. Cette gamme complète de services clés en main dédiée à l'accroissement des performances des pharmacies s'enrichit constamment pour avoir toujours une longueur d'avance sur les évolutions du marché.

- Alliance Pharmathèque®, la base documentaire scientifique, la plus complète du marché pour sécuriser la délivrance de médicaments (plusieurs centaines de milliers de produits).
- PharmExpert, une assistance juridique et une aide à la gestion des Ressources Humaines.
- Des prestations de dynamisation du point de vente comme les visites mystères, la stratégie prix, le géomarketing et le géomerchandising.
- Une palette de programmes d'accompagnement à la gestion financière, du point de vente, du patient ou de l'équipe officinale.

Chiffres clés

49*

établissements de répartition certifiés ISO 9001 (version 2008)

dont **1** établissement national pour les faibles rotations et les produits non référencés

25*

établissements automatisés

Plus de **31 565*** références disponibles en moins de 24h

Près de **10 500*** officines de proximité clientes

Près de **1 000*** véhicules de livraison (interne et sous-traitance)

*Au 31 août 2017



Une mission de santé publique très réglementée

L'activité des grossistes-répartiteurs est soumise au Code de la Santé Publique qui leur impose, en tant qu'établissement de santé, un ensemble d'obligations très strictes.

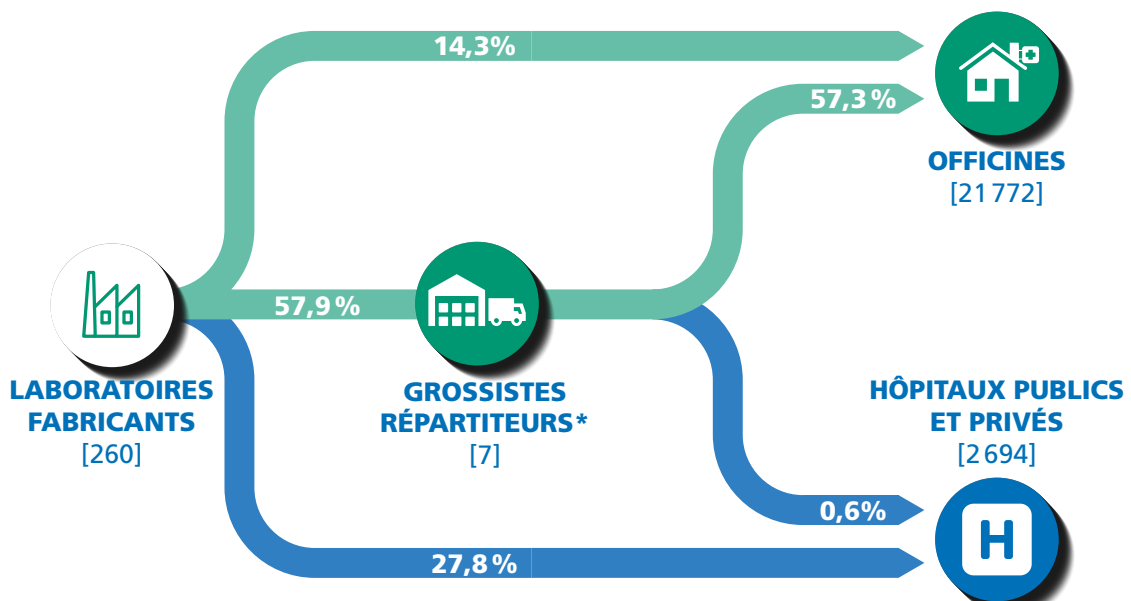
- Être pharmacien. Un pharmacien doit participer à la direction générale, chaque établissement doit en outre compter un pharmacien délégué qui peut être assisté, d'un ou plusieurs pharmaciens adjoints.
- Détenir un stock permanent permettant de satisfaire au moins 15 jours de consommation pour faire face à toute pathologie et référencer au moins 90 % des présentations de tous les médicaments commercialisés en France sur son territoire de répartition déclaré.
- Livrer aux pharmacies de son territoire de répartition déclaré toute commande de médicaments sous 24 heures.
- Livrer, sur réquisition du ministre de la Santé, une pharmacie en dehors de son territoire de répartition déclaré.
- Participer au retrait d'un médicament dès qu'il est décidé par les autorités de tutelle.

Un maillage dense du territoire, pour une santé de proximité



Zoom sur...

Le circuit de la distribution pharmaceutique en France



Source : LEEM 2016 (chiffre d'affaires métropole)
* En métropole